

Aujourd'hui, la fabrication de cette essence a considérablement diminué ; mais certains spéculateurs, au lieu d'exporter l'essence, exportent l'écorce elle-même ; de sorte qu'un droit sur l'exportation de l'écorce rencontrerait l'approbation de nos tanneurs, tout en rapportant un revenu à la Province.

Les peaux tannées avec l'écorce de pruche offrent toujours une certaine rudesse au toucher ; elles n'ont pas le poli, le glacé des cuirs français, et durant les chaleurs de l'été, il sort de ces peaux une substance gommeuse.

Cette rudesse des peaux est-elle due à l'écorce de pruche ? N'est-elle pas due à l'imperfection des moyens employés pour enlever la chaux à la suite du *pelanage* ? La matière gommeuse qui exude durant les chaleurs de l'été, est-elle une combinaison particulière de la chaux avec le tannin ? Est-ce une matière résineuse particulière à l'écorce ? Je ne saurais répondre à ces questions.

A part l'écorce de pruche, quelques tanneurs emploient aussi une petite